

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
Comité administratif

Amqui, le 8 octobre 2025

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 8 octobre 2025 à compter de 18 h 30 à la salle du conseil de la MRC, située au 420, route 132 Ouest à Amqui, sont présents :

Mme Sylvie Blanchette (Amqui)
M. Patrick Fillion (Saint-Moïse)
M. Martin Landry (Albertville)

M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)

tous formant quorum sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète. M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, et M. Pascal St-Amand, greffier adjoint, sont aussi présents.

Absence : Mme Odile Roy (Causapscal)

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CA 2025-139 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 8 octobre 2025

Le quorum (majorité des membres) étant constaté, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 18 h 31.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CA 2025-140 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 octobre 2025

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2025
4. Gestion financière
 - 4.1. Liste des comptes – Décision
5. Communication du service d'évaluation foncière
 - 5.1. Acquisition de licences et abonnement à GÉOcentralis – Décision
 - 5.2. Inspections et calculs commerciaux (Groupe Altus) – Décision
6. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
 - 6.1. Reconnaissance du temps pour la préparation des activités – Comité social du service de protection incendie et d'organisation de secours – Décision
7. Communication du service de foresterie
 - 7.1. Adjudication d'un contrat pour la fabrication et l'installation de panneaux de signalisation – Parc régional du Lac-Matapédia – Décision
 - 7.2. Adjudication d'un contrat pour l'excavation et le terrassement pour les panneaux de signalisation – Parc régional du Lac-Matapédia – Décision
8. Communication du service de génie municipal
 - 8.1. Démission de l'employé # 01-0062 et appel de candidatures pour le poste de chargé de projets – Décision
9. Communication du service de développement
 - 9.1. Poste de coordonnateur en recrutement et enrangement – Décision
 - 9.2. Poste de coordonnateur de l'Écoterritoire habité – Décision
10. Autres sujets
 - 10.1. Prochaine rencontre du comité administratif – Séance ordinaire mercredi 10 décembre 2025 à 18 h 30
11. Période de questions
12. Levée de la séance

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2025

Résolution CA 2025-141 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2025

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2025. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Liste des comptes – Décision

Résolution CA 2025-142 concernant la liste des chèques pour la période du 5 septembre au 8 octobre 2025

Sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu d'adopter la liste des chèques pour la période du 5 septembre au 8 octobre 2025, pour un montant de 1 238 416,26 \$.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CA 2025-143 concernant la liste des paiements AccèsD pour la période du 5 septembre au 8 octobre 2025

Sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'adopter la liste des paiements AccèsD pour la période du 5 septembre au 8 octobre 2025 pour un montant de 742 315,05 \$.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

5.1 Acquisition de licences et abonnement à GÉOcentralis – Décision

Résolution CA 2025-144 concernant l'acquisition des licences et l'abonnement à GÉOcentralis

Considérant que la matrice en ligne est requise pour plusieurs employés municipaux ainsi que pour des usagers externes;

Considérant que la soumission proposée par GÉOcentralis est plus avantageuse financièrement;

Considérant que l'acquisition est conforme au règlement sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia;

En conséquence, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

1. D'accepter la soumission du fournisseur GÉOcentralis au montant total de 20 700 \$ (avant taxes) pour l'acquisition des licences et l'abonnement;
2. D'autoriser M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à signer les documents relatifs à ce contrat.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5.2 Inspections et calculs commerciaux (Groupe Altus) – Décision

Résolution CA 2025-145 autorisant le paiement de la facture du Groupe Altus pour des inspections et calculs commerciaux

Considérant que le tarif figurait dans le bordereau du contrat de service du Groupe Altus et que la dépense était déjà prévue au budget 2025;

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de 20 297.28\$ (taxes incluses) du Groupe Altus.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS

6.1 Reconnaissance du temps pour la préparation des activités – Comité social du service de protection incendie et d'organisation de secours – Décision

Résolution CA 2025-146 concernant le temps consacré pour la planification des activités sociales des employés du service de protection incendie et d'organisation de secours

Considérant qu'un comité social est formé au sein du service de protection incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia;

Considérant que les activités du comité nécessitent l'implication de membres du personnel du service;

Considérant qu'en reconnaissance de l'implication des membres du comité, il est souhaitable de rémunérer les personnes concernées quelques heures annuellement;

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu de reconnaître à chaque pompier à temps partiel membre du comité social un nombre maximal annuel de 5 heures pour la planification des activités sociales du service ; ces activités de planification peuvent être réalisées en tout temps et ne sont pas considérées comme un rappel au travail.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

7.1 Adjudication d'un contrat pour la fabrication et l'installation de panneaux de signalisation – Parc régional du Lac-Matapédia – Décision

Résolution CA 2025-147 concernant l'octroi d'un contrat pour la fabrication et l'installation de panneaux de signalisation – Parc régional du Lac-Matapédia

Considérant que la MRC de La Matapédia a budgété un montant pour la conception, fabrication et installation des panneaux de signalisation dans le cadre du projet de réalisation des phases 1 et 2 du Plan d'aménagement et de gestion (PAG) 2024-2029 du Parc régional du Lac-Matapédia;

Considérant que le projet respecte les lignes directrices du guide de design durable du parc régional;

Considérant que le financement obtenu impose la réalisation des investissements avant le 31 mars 2026;

Considérant que la MRC de La Matapédia s'est engagée à investir la mise de fonds nécessaire à la réalisation du projet global;

Considérant le règlement 2023-08 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia;

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'autoriser l'octroi du contrat à 9358-5412 Québec inc. (Steve Jalbert), pour un montant de 16 705,87\$ taxes incluses, afin de procéder à la fabrication et à l'installation des panneaux de signalisation dans le cadre de la réalisation des phases 1 et 2 du PAG 2024-2029 du Parc régional du Lac-Matapédia.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

7.2 Adjudication d'un contrat pour l'excavation et le terrassement pour les panneaux de signalisation – Parc régional du Lac-Matapédia – Décision

Résolution CA 2025-148 concernant l'octroi d'un contrat pour l'excavation et le terrassement des panneaux de signalisation – Parc régional du Lac-Matapédia

Considérant que la MRC de La Matapédia a budgété un montant pour la conception, la fabrication et l'installation des panneaux de signalisation dans le cadre du projet de réalisation des phases 1 et 2 du Plan d'aménagement et de gestion (PAG) 2024-2029 du Parc régional du Lac-Matapédia;

Considérant que le projet respecte les lignes directrices du guide de design durable du parc régional;

Considérant que le financement obtenu impose la réalisation des investissements avant le 31 mars 2026;

Considérant que la MRC de La Matapédia s'est engagée à investir la mise de fonds nécessaire à la réalisation du projet global;

Considérant le règlement 2023-08 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia;

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu d'autoriser l'octroi du contrat à 9358-5412 Québec Inc. (Steve Jalbert), pour un montant de 12 466,75\$ taxes incluses, afin de procéder à l'excavation et le terrassement des panneaux de signalisation dans le cadre de la réalisation des phases 1 et 2 du PAG 2024-2029 du Parc régional du Lac-Matapédia.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

8.1 Démission de l'employé # 01-0062 et appel de candidatures pour le poste de chargé de projets – Décision

Résolution CA 2025-149 concernant un appel de candidatures pour le poste d'ingénieur municipal – chargé de projets

Considérant le départ de l'employé # 01-0062;

Considérant que le service de génie est déjà en sous-effectif au niveau de ses ressources humaines;

Considérant la charge de travail déjà prévue, notamment en gestion des actifs;

En conséquence, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu d'autoriser immédiatement le lancement d'un appel de candidatures afin de combler le poste d'ingénieur – chargé de projets au service de génie municipal.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Poste de coordonnateur en recrutement et enrangement – Décision

Résolution CA 2025-150 concernant l'abolition du poste de coordonnateur en recrutement et enrangement

Considérant que le poste de coordonnateur en recrutement et enrangement est actuellement vacant;

Considérant que quatre ressources différentes ont occupé le poste depuis sa mise en place en 2017;

Considérant que de nombreux enjeux dans la réalisation du mandat qui font en sorte qu'il ne répond pas adéquatement aux besoins des candidats et des entreprises ;

Considérant que certains mandats seront réalisés par des ressources internes;

En conséquence, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu que le comité administratif procède à l'abolition du poste de coordonnateur en recrutement et enrangement.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

9.2 Poste de coordonnateur de l'Écoterritoire habité – Décision

Résolution CA 2025-151 concernant l'abolition du poste de coordonnateur de l'Écoterritoire habité

Considérant que le poste de coordonnateur de l'Écoterritoire habité est vacant depuis décembre 2020;

Considérant que les tâches du coordonnateur ont été divisées à l'interne du service de développement depuis la nomination de l'ancien coordonnateur au poste de directeur du service;

Considérant que la MRC procèdera au cours des prochains mois à un exercice de mise à jour de la politique de relations de travail et qu'il n'est plus nécessaire de conserver le poste de coordonnateur de l'Écoterritoire dans le cadre de cet exercice;

En conséquence, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu que le comité administratif procède à l'abolition du poste de coordonnateur de l'Écoterritoire habité.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

10. AUTRES SUJETS

10.1 Prochaine rencontre du comité administratif – Séance ordinaire mercredi 10 décembre 2025 à 18 h 30

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance ordinaire mercredi le 10 décembre 2025 à 18 h 30.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CA 2025-152 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu de lever la séance à 19 h 06.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Pascal St-Amand, greffier adjoint